

Notice

Demande de changement de nom de famille

(Article 61-3-1 alinéa 1^{er} du code civil)

Cette notice est à lire attentivement avant de remplir le formulaire CERFA n° 16229.

Vous souhaitez changer de nom pour prendre l'un des noms mentionnés à l'article 311-21 du code civil : le nom de votre père, le nom de votre mère ou leurs deux noms accolés dans l'ordre que vous souhaitez et dans la limite d'un nom pour chacun de vos parents.

Comment présenter votre demande ?

La demande de changement de nom est formulée au moyen du formulaire CERFA n° 16229 « demande de changement de nom de famille ».

Les renseignements concernant votre identité et votre/vos nationalité(s) :

Les renseignements demandés à ce paragraphe vous concernent en tant que demandeur. Il s'agit de compléter très lisiblement votre identité.

Les renseignements concernant votre demande :

Dans ce paragraphe, vous déclarez souhaiter porter le nom de votre parent qui ne vous a pas transmis le sien, soit en ajoutant celui-ci à votre nom de famille actuel, dans l'ordre que vous souhaitez, soit en remplaçant votre nom de famille actuel par le nom de votre autre parent.

Exemples :

- Nom simple du demandeur

Le demandeur : Gabriel BELIER
Son père : Marcel BELIER
Sa mère : Hélène DUMONT

Nom actuel du demandeur	Nom du père	Nom de la mère	Le demandeur peut choisir les noms suivants :
BELIER	BELIER	DUMONT	BELIER DUMONT (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : DUMONT)
			DUMONT BELIER (1 ^{ère} partie : DUMONT 2 ^{nde} partie : BELIER)
			DUMONT

Nom simple du demandeur et nom double de l'un de ses parents

Le demandeur : Arthur DURAND
 Son père : Marcel BELIER GORCE
 Sa mère : Jennifer DURAND

Nom actuel du demandeur	Nom du père	Nom de la mère	Le demandeur peut choisir les noms suivants :
DURAND	BELIER GORCE (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : GORCE)	DURAND	BELIER DURAND (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : DURAND)
			DURAND BELIER (1 ^{ère} partie : DURAND 2 ^{nde} partie : BELIER)
			BELIER GORCE (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : GORCE)
			GORCE DURAND (1 ^{ère} partie : GORCE 2 ^{nde} partie : DURAND)
			DURAND GORCE (1 ^{ère} partie : DURAND 2 ^{nde} partie : GORCE)
			BELIER
			GORCE

- Nom double du demandeur et nom double pour chacun de ses parents

Le demandeur : Raphaël BELIER GORCE
 Son père : Marcel BELIER GORCE
 Sa mère : Estelle DURAND DUPONT

Nom actuel du demandeur	Nom du père	Nom de la mère	Le demandeur peut choisir les noms suivants :
BELIER GORCE (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : GORCE)	BELIER GORCE (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : GORCE)	DURAND DUPONT (1 ^{ère} partie : DURAND 2 ^{nde} partie : DUPONT)	BELIER DURAND (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : DURAND)
			DURAND BELIER (1 ^{ère} partie : DURAND 2 ^{nde} partie : BELIER)
			BELIER DUPONT (1 ^{ère} partie : BELIER 2 ^{nde} partie : DUPONT)
			DUPONT BELIER (1 ^{ère} partie : DUPONT 2 ^{nde} partie : BELIER)
			GORCE DURAND (1 ^{ère} partie : GORCE 2 ^{nde} partie : DURAND)
			DURAND GORCE (1 ^{ère} partie : DURAND 2 ^{nde} partie : GORCE)
			DUPONT GORCE (1 ^{ère} partie : DUPONT 2 ^{nde} partie : GORCE)
			GORCE DUPONT (1 ^{ère} partie : GORCE 2 ^{nde} partie : DUPONT)
			DURAND DUPONT

			(1 ^{ère} partie : DURAND 2 ^{nde} partie : DUPONT)
			DURAND
			DUPONT
			BELIER
			GORCE

Vous indiquez ici si vous avez des enfants, s'ils ont moins ou plus de 13 ans et le nom que vous souhaitez leur transmettre.

Exemples :

- Nom double de l'enfant et nom simple du parent :

L'enfant : Victor MARTIN DURAND (1^{ère} partie : MARTIN 2^{nde} partie : DURAND)

Le père : François MARTIN

La mère : Camille DURAND

Par décision de changement de nom de l'officier de l'état civil, la mère de l'enfant se nomme désormais BERNARD.

Nom actuel de l'enfant	Nom du père	Nom de la mère	L'enfant se nomme :
MARTIN DURAND (1 ^{ère} partie : MARTIN 2 ^{nde} partie : DURAND)	MARTIN	BERNARD	MARTIN BERNARD (1 ^{ère} partie : MARTIN 2 ^{nde} partie : BERNARD)

- Nom double de l'enfant et nom double du parent :

L'enfant : Léon MARTIN BERNARD (1^{ère} partie : MARTIN 2^{nde} partie : BERNARD)

Son père : Jean MARTIN

Sa mère : Guilaine BERNARD

Par décision de changement de nom de l'officier de l'état civil, la mère de l'enfant se nomme désormais BERNARD AUBERT (1^{ère} partie : BERNARD 2^{nde} partie : AUBERT).

Nom actuel de l'enfant	Nom du père	Nom de la mère	L'enfant peut se nommer selon le choix du demandeur :
MARTIN BERNARD (1 ^{ère} partie : MARTIN 2 ^{nde} partie : BERNARD)	MARTIN	BERNARD AUBERT (1 ^{ère} partie : BERNARD 2 ^{nde} partie : AUBERT)	MARTIN BERNARD (1 ^{ère} partie : MARTIN 2 ^{nde} partie : BERNARD) (pas de changement)
			MARTIN AUBERT (1 ^{ère} partie : MARTIN 2 ^{nde} partie : AUBERT)

Si vos enfants ont plus de 13 ans, ils doivent consentir au changement de leur nom en renseignant la partie du formulaire intitulée « Consentement de l'enfant de treize ans et plus à la modification de son nom à la suite du changement de nom de son parent ».

Dans la partie du formulaire intitulée « Conséquences de votre demande sur les actes de l'état civil vous concernant ou concernant vos enfants / conjoint / partenaire », vous demandez la mise à jour des actes de l'état civil qui vous concernent et ceux des membres de votre famille qui sont concernés par votre changement de nom.

Veillez à joindre la copie intégrale, en original, de l'ensemble des actes de l'état civil dont vous demandez la modification.

Où déposer votre demande ?

Votre demande doit être formée devant l'officier de l'état civil compétent ou adressée par voie postale accompagnée des pièces justificatives :

- à la mairie du lieu de votre résidence ;
- ou à la mairie qui détient votre acte de naissance si vous êtes né(e) en France ;
- si vous êtes français résidant à l'étranger, votre demande peut être remise ou adressée à l'ambassade ou au consulat de France, compétent en raison du lieu de votre domicile ;
- si vous disposez d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance établi par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), votre demande pourra également être transmise à l'adresse : OFPRA, 201 rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Liste des pièces justificatives à joindre à votre demande ?

La demande doit être accompagnée de tous les documents utiles suivants :

- qui permettent de justifier de votre identité et de votre/vos nationalité(s) (par exemple : la photocopie de votre ou vos carte(s) nationale(s) d'identité (si vous avez une double nationalité) ou de tous autres documents officiels délivrés par une administration publique comportant vos nom et prénoms, la date et le lieu de votre naissance, votre photographie et votre signature, ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance de celui-ci ; certificat de nationalité française) ;
- qui permettent de justifier de votre lieu de résidence (par exemple : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de gaz, facture de téléphone fixe, avis d'imposition, avis de taxe d'habitation, etc.). Si vous êtes hébergé chez un tiers, vous devez fournir un justificatif de domicile de cette personne, la photocopie de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur rédigée par cette personne qui atteste que vous résidez bien chez elle ;
- qui permettent de justifier de votre état civil et de celui des personnes intéressées par le changement de nom :

- la copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de trois mois si votre acte de naissance est détenu par un officier de l'état civil français ou par le Service central d'état civil (SCEC) ;
- la copie intégrale du certificat vous tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et datant de moins de trois mois si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- la copie intégrale de votre acte de naissance étranger (ou certificat de naissance), traduite par un traducteur assermenté le cas échéant, datant de moins de six mois si vous êtes né à l'étranger et que votre acte n'a jamais été dressé ou transcrit en France. Sauf convention internationale contraire, cet acte de naissance étranger doit être légalisé ou revêtu de l'apostille [1] ;
- une attestation de votre ambassade ou consulat, ou d'une autre autorité de votre pays habilitée à délivrer un tel document, qui indique qu'aucune copie plus récente n'est possible et que, conformément au droit de l'Etat concerné, l'acte ne fait pas l'objet de mise à jour, si votre acte de naissance provient d'un système d'état civil étranger qui ne procède pas à la mise à jour des actes ;
- un certificat de coutume qui précise le contenu de la loi de votre nationalité en matière de changement de nom si vous êtes de nationalité étrangère né à l'étranger ;
- la copie intégrale de l'acte de naissance de votre conjoint datant de moins de trois mois si votre mariage n'est pas dissous ;
- la copie intégrale de l'acte de naissance de votre partenaire datant de moins de trois mois si votre PACS n'est pas dissous ;
- la copie intégrale de votre acte de mariage datant de moins de trois mois si votre mariage n'est pas dissous ;
- la copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vos enfants datant de moins de trois mois ;
- la copie intégrale de l'acte de mariage de chacun vos enfants datant de moins de trois mois si leur mariage n'est pas dissous.

[1] Pour savoir si l'acte doit être ou non légalisé ou apostillé, il convient de se reporter au tableau récapitulatif dressé par le bureau des légalisations du ministère des affaires étrangères et du développement international : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg_-_tableau_recap_du_droit_conventionnel_-_17-09-21_cle81db4e.pdf. La colonne l dudit tableau concerne les actes de l'état civil étrangers destinés à être produits en France.

Comment se poursuit la procédure ?

La mairie à laquelle vous avez adressé votre demande vous contactera afin que vous veniez confirmer en personne devant l'officier de l'état civil votre volonté de changer de nom en renseignant la partie du formulaire intitulée « confirmation de votre demande au plus tôt un mois après la réception de votre demande ».

Cette confirmation aura lieu au plus tôt un mois après la réception de votre demande par l'officier de l'état civil.

Demande de changement de nom de famille (Article 61-3-1 alinéa 1^{er} du code civil)

Vous souhaitez changer de nom pour prendre l'un des noms mentionnés à l'article 311-21 du code civil : le nom du père, le nom de la mère, leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom pour chacun des parents.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, dater et signer ce formulaire. Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52372 avant de remplir ce formulaire.

Votre demande doit être remise ou adressée soit à la mairie de votre lieu de résidence, soit à celle de votre lieu de naissance.

Si vous êtes français résidant à l'étranger, votre demande peut être remise ou adressée à l'ambassade ou au consulat de France, compétent en raison du lieu de votre domicile.

Si vous disposez d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance établi par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), votre demande pourra également être transmise à l'adresse suivante :

OFPRA
201 rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Votre (ou vos) prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Votre (ou vos) nationalité(s) : _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Le cas échéant : Lieu-dit / Commune déléguée _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre demande :

Rappel : Je peux porter : soit le nom de mon père, soit le nom de ma mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom pour chacun d'eux.

Actuellement, mon nom de famille est : _____

C'est :

- Le nom de ma mère
- Le nom de mon père
- Le nom de mon père suivi du nom de ma mère
- Le nom de ma mère suivi du nom de mon père
- Autre : _____

Je souhaite porter le nom suivant : _____

C'est :

- Le nom de ma mère
- Le nom de mon père
- Le nom de mon père suivi du nom de ma mère (dans la limite d'un nom par parent)
- Le nom de ma mère suivi du nom de mon père (dans la limite d'un nom par parent)

J'ai un ou plusieurs enfants âgés de moins de 13 ans qui portent mon nom.

Mon changement de nom entraînera également la modification du nom de tous ces enfants. Leur nom sera désormais : _____

J'ai un ou plusieurs enfants âgés de 13 ans et plus.

Mon changement de nom n'entraînera la modification du nom de tous ces enfants qu'avec leur accord.

Mon ou mes enfants sont d'accord avec ce changement de nom. Je joins le consentement de chacun de mes enfants (document figurant en dernière page de ce formulaire).

Leur nom sera désormais : _____

J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas déjà effectué une telle demande et qu'aucune procédure de changement de nom n'est actuellement en cours, que ce soit devant un officier de l'état civil ou devant le procureur de la République.

NOM de mon troisième enfant : _____

Prénom(s) de mon troisième enfant : _____

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon troisième enfant : le |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à .

Je suis de nationalité étrangère **(3)** et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de la loi de ma nationalité. Je suis informé(e) que la décision de changement de nom prise produira effet dans le pays dont je suis ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'aient valablement reconnue.

Je procèderai aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de nom auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Pour confirmer ma demande de changement de nom, j'accepte d'être contacté(e) par l'officier de l'état civil :

par courriel à l'adresse électronique déjà indiquée ;

par message adressé au numéro de téléphonique déjà indiqué ;

à défaut : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ (Prénom(s), Nom) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

(3) Si vous possédez une double nationalité (dont la nationalité française) ou si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous est pas destinée.

**CONSENTEMENT DE L'ENFANT DE TREIZE ANS ET PLUS À LA MODIFICATION DE SON NOM
À LA SUITE DU CHANGEMENT DE NOM DE SON PARENT**
(renseigner un formulaire de consentement par l'enfant de treize ans et plus)

Je soussigné(e), [Prénom(s), nom actuel] _____,
né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| à _____, confirme avoir été
informé(e) que [Prénom(s), nom] _____, mon père/ma mère dont je porte le
nom, a demandé son changement de nom afin de s'appeler désormais [Nouveau nom] _____
_____.

J'exprime mon consentement, conformément à l'article 61- 3-1 du code civil (*), pour porter le
nouveau nom de mon père/ma mère. Par mon accord, j'accepte que mon nom actuel indiqué
dans mon acte de naissance soit changé et remplacé par le nom de [Nouveau nom] _____
_____.

Je suis pleinement informé(e) qu'à compter de la décision de changement de nom, je
m'appellerai [Prénom(s), nouveau nom] _____.

Fait à _____, le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature de l'enfant de treize ans ou plus
[Nom actuel]

(*) Article 61-3-1 du code civil (L. n° 2022-301 du 2 mars 2022, art. 1^{er}, en vigueur le 1^{er} juillet 2022)
« Le changement de nom acquis dans les conditions fixées au présent article s'étend de plein
droit aux enfants du bénéficiaire lorsqu'ils ont moins de treize ans. Au-delà de cet âge, leur
consentement est requis ».

**CONSENTEMENT DE L'ENFANT DE TREIZE ANS ET PLUS À LA MODIFICATION DE SON NOM
À LA SUITE DU CHANGEMENT DE NOM DE SON PARENT
(renseigner un formulaire de consentement par l'enfant de treize ans et plus)**

Je soussigné(e), [Prénom(s), nom actuel] _____,
né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____, confirme avoir été
informé(e) que [Prénom(s), nom] _____, mon père/ma mère dont je porte le
nom, a demandé son changement de nom afin de s'appeler désormais [Nouveau nom] _____
_____.

J'exprime mon consentement, conformément à l'article 61- 3-1 du code civil (*), pour porter le
nouveau nom de mon père/ma mère. Par mon accord, j'accepte que mon nom actuel indiqué
dans mon acte de naissance soit changé et remplacé par le nom de [Nouveau nom] _____
_____.

Je suis pleinement informé(e) qu'à compter de la décision de changement de nom, je
m'appellerai [Prénom(s), nouveau nom] _____.

Fait à _____, le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature de l'enfant de treize ans ou plus
[Nom actuel]

(*) Article 61-3-1 du code civil (L. n° 2022-301 du 2 mars 2022, art. 1^{er}, en vigueur le 1^{er} juillet 2022)
« Le changement de nom acquis dans les conditions fixées au présent article s'étend de plein
droit aux enfants du bénéficiaire lorsqu'ils ont moins de treize ans. Au-delà de cet âge, leur
consentement est requis ».

**CONSENTEMENT DE L'ENFANT DE TREIZE ANS ET PLUS À LA MODIFICATION DE SON NOM
À LA SUITE DU CHANGEMENT DE NOM DE SON PARENT
(renseigner un formulaire de consentement par l'enfant de treize ans et plus)**

Je soussigné(e), [Prénom(s), nom actuel] _____,
né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____, confirme avoir été
informé(e) que [Prénom(s), nom] _____, mon père/ma mère dont je porte le
nom, a demandé son changement de nom afin de s'appeler désormais [Nouveau nom] _____
_____.

J'exprime mon consentement, conformément à l'article 61- 3-1 du code civil (*), pour porter le
nouveau nom de mon père/ma mère. Par mon accord, j'accepte que mon nom actuel indiqué
dans mon acte de naissance soit changé et remplacé par le nom de [Nouveau nom] _____
_____.

Je suis pleinement informé(e) qu'à compter de la décision de changement de nom, je
m'appellerai [Prénom(s), nouveau nom] _____.

Fait à _____, le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature de l'enfant de treize ans ou plus
[Nom actuel]

(*) Article 61-3-1 du code civil (L. n° 2022-301 du 2 mars 2022, art. 1^{er}, en vigueur le 1^{er} juillet 2022)
« Le changement de nom acquis dans les conditions fixées au présent article s'étend de plein
droit aux enfants du bénéficiaire lorsqu'ils ont moins de treize ans. Au-delà de cet âge, leur
consentement est requis ».